

# Dossier de présentation



## Les quartiers fertiles

L'agriculture urbaine dans nos quartiers



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES





# Sommaire

**4** **Quelle est l'ambition de cet appel à projets?**

---

**6** **Pourquoi cet appel à projets?**

---

**8** **Qui soutient cet appel à projets?**

---

**10** **Quels exemples d'agriculture urbaine déjà mis en œuvre?**

---

**11** **Quelle est l'action de l'ANRU en matière d'innovation?**

---

## **Annexes :**

- **Cahier des charges** de l'appel à projets
- **Annuaire** des 65 entreprises et associations proposant solutions et services d'agriculture urbaine
- « **L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain : boîte à outils du montage d'un projet** », guide issu des travaux du groupe de travail du Club ANRU+ (2018-2019)
- **Liste des référents ANRU** au sein des services déconcentrés de l'État dans les départements

# Édito

---

## Faire pousser nos quartiers!

Repenser la ville et les quartiers en 2020, c'est immanquablement mettre la dimension environnementale au cœur de la réflexion et de l'action.

Pour les 450 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) cette dimension est bien intégrée dans les projets en laissant une place importante aux espaces verts, en isolant mieux les logements et équipements publics, en intégrant toujours mieux les transports collectifs...

Au moment où la transformation de ces quartiers s'engage dans l'ensemble du territoire, cette dynamique doit être toujours plus amplifiée pour répondre aux attentes légitimes des habitants soucieux de leur cadre de vie, de leur santé et de leur pouvoir d'achat.

Sur ces trois enjeux, le développement de l'agriculture urbaine propose une solution efficace en répondant à l'ambition de nourrir les villes en respectant des circuits courts tout en encourageant l'agriculture biologique.

Avec cet appel à projet en faveur de l'agriculture urbaine, l'ANRU va à nouveau participer à changer la vie des habitants des quartiers en mobilisant les énergies des nombreux partenaires associés à cette dynamique. L'État y prendra toute sa part et dévoilera l'ensemble des mesures en faveur de la ville durable le 5 février prochain.



**Julien Denormandie,**  
*Ministre chargé de la Ville et du  
Logement*



**Olivier Klein,**  
*Président de l'ANRU*

# Quelle est l'ambition de cet appel à projets ?

Un appel à projets pour déployer plus massivement l'agriculture urbaine dans les territoires en renouvellement urbain

## 1 volonté gouvernementale

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), a été mandatée à l'été 2019 par le Ministre en charge de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, pour engager une réflexion sur les conditions d'un déploiement plus massif de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.

## 1 objectif Accélérer et massifier l'agriculture urbaine

**L'ANRU lance un appel à projets avec l'ambition de soutenir la mise en culture, à terme, de 100 quartiers du NPNRU.**

L'objectif de massification et d'accélération de l'agriculture urbaine sous des formes variées (jardins d'insertion, microfermes urbaines, projets complexes) au titre de cet appel, devra trouver écho dans des projets accompagnant la structuration de filières locales en associant de manière étroite les habitants et s'inscrivant dans une logique productive.

## 1 cible

### Les collectivités territoriales porteuses d'un projet NPNRU et leurs partenaires

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales menant des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, ou à des opérateurs qui justifieraient d'un partenariat avec ces collectivités et d'une articulation de la proposition avec le projet urbain.





## 1 réponse

### Un accompagnement financier et technique

**Les projets lauréats bénéficieront d'une aide financière** pour le co-financement d'études et missions d'ingénierie, d'investissements et de dépenses de personnel, et d'un **appui technique et opérationnel**, individuel et collectif.

**Une aide financière, en subvention et/ou en co-investissement**, pour :

- \_\_\_ L'ingénierie de projet (co-financement des études de faisabilité et des études opérationnelles, mais aussi des dispositifs d'animation du projet);
- \_\_\_ Les investissements;
- \_\_\_ Les dépenses de personnel.

**Un accompagnement technique collectif ou individuel par l'ANRU et ses partenaires concernant le montage et le déploiement de projets d'agriculture urbaine**, notamment au travers de :

- \_\_\_ La mobilisation et la coordination d'experts pluridisciplinaires par l'ANRU
- \_\_\_ L'intégration du réseau ANRU+ « Agriculture urbaine » pour favoriser le partage des problématiques et des pratiques spécifiques;
- \_\_\_ La mise en place de temps de formation au niveau national;
- \_\_\_ L'aide à la mobilisation des services déconcentrés de l'État en charge de l'agriculture;
- \_\_\_ La mobilisation des partenaires de l'ANRU issus de la recherche pour la mise en place de projets de recherche-action.



### Plusieurs temporalités de candidature et un financement identifié

Plusieurs vagues d'appels à candidatures seront initiées, et annoncées progressivement.

Les projets bénéficieront notamment d'aides financières issues du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), de la Banque des Territoires, de l'ADEME et de l'ANRU. Au total plus d'une vingtaine de millions d'euros seront mobilisables dans une première étape, permettant de soutenir entre 20 et 40 projets.



# Pourquoi cet appel à projets ?

« L'agriculture urbaine représente une opportunité que les quartiers doivent saisir »

1

## Parce que 450 quartiers sont en train d'être totalement repensés

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) déployé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) accompagne et finance la transformation complète de 450 quartiers en France métropolitaine et dans les autres mers.

Ce programme va générer 40 milliards d'euros d'investissement dans ces territoires pour réussir à changer durablement la donne à tous les niveaux : logements, équipements publics, déplacements, mixité sociale, développement durable...

2

## Parce que l'agriculture urbaine peut constituer un levier de transformation des quartiers

Cette transformation profonde des quartiers offre une occasion inédite d'y intégrer des espaces de végétalisation et de mise en culture.

L'agriculture urbaine est un secteur en cours de définition et de structuration, avec une dynamique croissante mais encore tâtonnante en France, dont les bénéfices multiples sont toutefois largement reconnus.

Elle peut constituer un levier de réponse aux dysfonctionnements urbains des quartiers et il s'agit de saisir la temporalité de déploiement des projets du NPNRU pour doter les projets d'une nouvelle

dimension plus ambitieuse sur les plans économique, social et environnemental, dont l'agriculture urbaine peut être le point de convergence.

Ce contexte d'engagement opérationnel des projets de transformation des quartiers est donc propice au déploiement d'une agriculture urbaine de proximité, au cœur ou en périphérie des villes, support de compétences et d'emplois nouveaux pour des territoires, levier de mixité fonctionnelle offrant des services et des équipements de proximité, et enfin vecteur d'accélération de la transition écologique et de qualité paysagère.



3

### **Parce que les caractéristiques des quartiers se prêtent particulièrement à l'agriculture urbaine**

La densité caractéristique des formes urbaines de nombre de ces quartiers, à travers l'offre de vastes espaces vides, constitue des potentiels de végétalisation plus ou moins bien exploités.

Des friches temporaires seront par ailleurs souvent générées par les projets urbains et notamment les démolitions : l'agriculture urbaine pourra constituer une réponse à l'enjeu fort de la gestion de ces espaces en attente de nouvelles constructions. En outre, bâtiments de logements et équipements publics, réhabilités ou créés dans le cadre du NPNRU, mais aussi parkings sous dalle et locaux vacants, constituent là encore des terrains de développement d'activités de culture ou d'élevage.



# Quels exemples d'agriculture urbaine déjà mis en œuvre ?

Une dizaine d'initiatives dédiée à l'agriculture urbaine sont déjà mises en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec l'appui des Programmes d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire » et « Territoires d'innovation ».

## Stains (93): la création d'une boucle alimentaire locale

*Projet soutenu par l'ANRU dans le cadre du PIA  
Ville durable et solidaire*

Installée sur le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains (93) et sur la ZAC des Tartres, la Boucle d'Alimentation Locale (BAL) a pour ambition de créer une filière économique alimentaire complète de la production de denrées au traitement des déchets organiques en passant par la transformation et la vente sur place de ces produits. Le projet favorise le développement de plusieurs formes d'agriculture urbaine complémentaires et mises en réseau : agriculture à vocation professionnelle, pédagogique et d'insertion par l'économie (la Ferme des Possibles notamment), jardins partagés et familiaux.



## Lorient (56): une microferme support de l'accompagnement à l'entrepreneuriat

*Projet soutenu par l'ANRU et la CDC dans le cadre du PIA  
Territoires d'innovation / volet quartiers prioritaires  
de la politique de la ville (« ANRU+ »)*

Le projet « Fais pousser ton emploi ! » vise l'implantation d'une microferme en maraîchage biologique, commercialisant sa production en vente directe. Ce projet est piloté en partenariat étroit avec l'association d'économie sociale et solidaire Optim-ism et s'implantera sur un espace de 1,47 hectare situé dans un parc en lisière du NPNRU de Bois-Château à Lorient (56).

Cette microferme urbaine en maraîchage repose sur une vocation première productive, qui s'appuie sur un modèle économique viable permettant à terme à 2 maraîchers de vivre de la vente de leur production. L'expérimentation permettra d'essaimer un modèle pédagogique destiné à mettre en capacité des personnes éloignées de l'emploi à entreprendre en agriculture urbaine.



## Sartrouville (78): occupation des friches par une « ferme mobile », dans une logique d'urbanisme transitoire

*Projet soutenu par l'ANRU et la CDC dans le cadre du PIA Territoires d'innovation / volet quartiers prioritaires de la politique de la ville (« ANRU+ »)*

Le projet de « ferme mobile » porté sur le quartier des Indes de Sartrouville (78) vise à concevoir un projet d'agriculture urbaine sur les espaces rendus temporairement disponibles dans le cadre du NPNRU. Le phasage du chantier du NPNRU devient ainsi une opportunité pour implanter de nouvelles activités d'agriculture urbaine de façon temporaire afin d'animer les espaces vacants d'une part et de tester la pertinence plus pérenne de ces nouvelles activités d'autre part.



## Val de Reuil (27): la valorisation de parkings sous-dalle inutilisés par l'élevage d'insectes

*Projet soutenu par l'ANRU et la CDC dans le cadre du PIA Territoires d'innovation / volet quartiers prioritaires de la politique de la ville (« ANRU+ »)*

Le projet mené à Val-de-Reuil (27) consiste à transformer des parkings sous dalle murés en lieux d'activités. Le développement d'entomoculture (élevage d'insectes), activité en essor, est notamment envisagé. Ne nécessitant que peu d'aménagements hormis des racks et pouvant facilement s'installer dans des locaux aveugles, cette activité apparaît prometteuse au regard du contexte. Avec l'appui de l'ANRU, la Ville se rapproche actuellement des start-up ayant déjà initié ce type de projet.



## Strasbourg (67): réhabiliter les souterrains en espace de production alimentaire bio

*Structure identifiée par l'ANRU dans le cadre du réseau « ANRU+ Les innovateurs »*

Cycloponics est une start-up qui recycle des superstructures souterraines en zones d'activités autour de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein de QPV. À Strasbourg, elle a mis en place un espace de production maraîchère dans un ancien bunker. Il a été aménagé pour permettre l'exploitation d'une ferme de 150 m. Les cultures y sont adaptées à son caractère souterrain, à titre d'exemple, les cultures qui sont peu énergivores en chaleur et lumière comme les endives ou les champignons.

# Qui soutient cet appel à projet?

## Un dispositif mobilisant de nombreux partenaires aux côtés de l'ANRU

Le **NPNRU** pourra couvrir des dépenses liées à l'agriculture urbaine des projets concernés, et l'opportunité de mobiliser la capacité d'investissement en fonds propres de l'ANRU, avec un ou plusieurs investisseurs privés majoritaires sur des opérations à vocation économique, au titre de son **fonds de co-investissement**, pourra être examinée.

D'autres partenaires sont également mobilisés aux côtés de l'Agence pour accompagner cet appel à projets et les projets lauréats.

### Financeurs :

Les partenaires suivants interviennent de manière coordonnée en financement de l'appel à projets :

— **Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI)**, à travers les Programme d'investissements d'avenir confiés à l'ANRU autour des thématiques d'innovation dans le renouvellement urbain. 10 millions d'euros seront consacrés aux projets retenus au titre de l'agriculture urbaine dans la première vague d'appel à candidatures ;

— **la Caisse des dépôts-Banque des Territoires** dans le cadre de la convention qui la lie à l'ANRU en faveur du développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle mobilisera un total de 10 millions d'euros, en soutien à l'ingénierie et le cas échéant en investissement en fonds propres ;

— **et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)** sur ses thématiques d'action et selon des modalités en cours de précision. Une première tranche de 1 million d'euros y sera consacrée dans la première vague de projets.



### Partenaires experts :

seront mobilisés en expertise, en appui au cadrage et à la mise en œuvre de l'appel à projets, et/ou à l'accompagnement des projets, **l'Ademe**, **l'Agence du service civique**, **l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP)**, **l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)**, **l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France (ARB Ile-de-France)**, **l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS Ile-de-France)**, **la Banque des Territoires**, **le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA / CEREMA Territoire et ville, et CEREMA Ile-de-France)**, **le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ)** et son association *Si T'es Jardin*, **le Groupe SOS** (Auxilia, Blue Bees et Fermes d'Avenir), **l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)**, **l'Institut de recherche pour le développement (IRD)**, **l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)**, **le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**, **le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**, **la Ville de Paris** et des **personnalités qualifiées**.

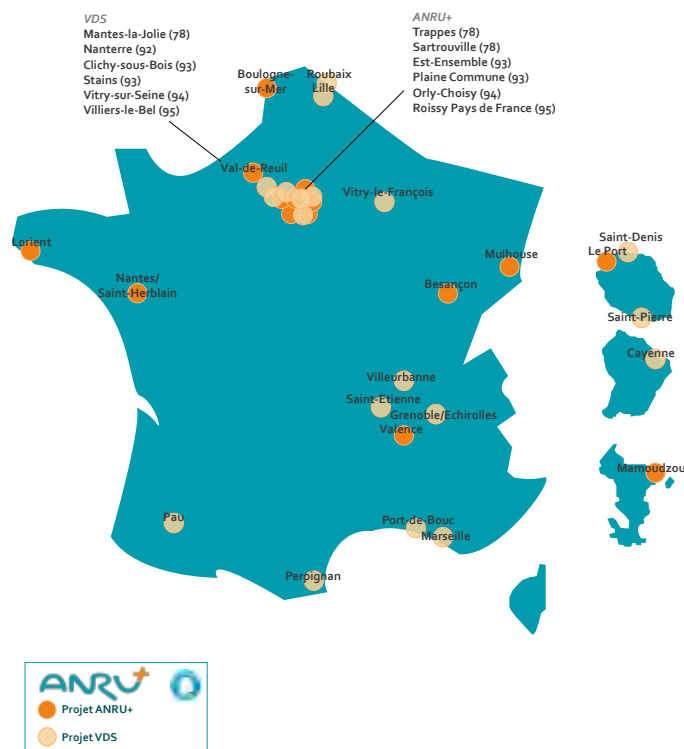
# Quelle est l'action de l'ANRU en matière d'innovation ?

« ANRU+, plus d'innovation, plus d'investissement dans les quartiers »

Depuis 2017, ANRU+ amplifie l'innovation et les investissements économiques dans la transformation des quartiers en mobilisant de manière articulée des moyens issus du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU), et des Programmes d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire » et « Territoires d'innovation » en subvention et en fonds propres.

« Supplément d'âme » du NPNRU, ce dispositif d'accompagnement individuel et collectif des acteurs locaux vient soutenir des expérimentations mais aussi encourager les pratiques les plus innovantes, efficaces et pertinentes, et leur partage dans le cadre d'un réseau structuré.

Des collectivités du NPNRU, des bailleurs sociaux, leurs partenaires, et les services locaux de l'État sont réunis au sein du réseau des acteurs de l'innovation dans le renouvellement urbain, le Club ANRU+. Avec le lancement de « ANRU+ Les innovateurs » en 2019, nouveau pilier du Club ANRU+, les structures de l'innovation rejoignent le réseau pour y partager leurs solutions.



Des groupes de travail sont actifs depuis 2018, et réunissent **près de 70 territoires** ainsi que leurs partenaires pour partager leurs problématiques communes sur des thématiques ciblées mais aussi leurs bonnes pratiques, afin tout à la fois d'identifier les verrous à l'innovation et de trouver des solutions collectives et innovantes pour les lever.

ANRU+, ce sont ainsi **34 projets d'expérimentation pilotes** bénéficiant de crédits dédiés à l'innovation (cf. carte), 12 groupes de travail thématiques (cf. photo), et 150 start-up et structures de l'économie sociale et solidaire (cf. logo) volontaires pour s'engager pour les quartiers. **Le présent appel à projets s'inscrit dans la continuité de cette dynamique.**

